

Communiqué de presse du 25 mai 2020

Enfin une mesure pour les travailleuses et les travailleurs les plus précarisé-e-s

La Plateforme pour une sortie de crise sans exclusion* salue l'annonce du Conseil d'Etat de ce jour relative au dépôt d'un projet de loi instituant une indemnité cantonale couvrant la perte de revenu des salarié-e-s précarisé-e-s, liée à la crise du Covid-19. Elle appelle toutefois le Grand Conseil à en corriger les insuffisances.

La Plateforme, réunissant les syndicats genevois et des très nombreuses associations caritatives, sociales et culturelles, réclame en effet la création d'une telle indemnité pour pallier les lacunes des mesures prises au niveau fédéral qui excluent de nombreuses catégories de travailleuses et travailleurs, dont les contrats de travail sont souvent très précaires.

Il est en effet primordial que l'Etat prennent des mesures pour préserver le revenu des personnes concernées, employé-e-s temporaires ou sur appel licencié-e-s dès le début de la pandémie, employé-e-s de maison, faux-indépendant-e-s ou encore intermittent-e-s dans le secteur de la culture. Exclu-e-s de toute couverture d'assurances sociales en raison des formes atypiques d'emploi qui se développent à une vitesse exponentielle depuis quelques années, ces salarié-e-s subissent de plein fouet les effets économiques de la pandémie.

Le projet de loi annoncé ce jour par le Conseil d'Etat était donc attendu et va dans le bon sens. La Plateforme salue tout particulièrement le fait que le dispositif soit ouvert aux travailleurs-euses sans statut légal, précaires parmi les précaires.

Les composantes de la Plateforme vont maintenant l'étudier dans le détail, notamment sur les aspects qui d'emblée apparaissent comme problématiques. La CGAS déplore d'ores et déjà l'exclusion des travailleurs-euses frontaliers-ères, particulièrement soumis-e-s à ces formes d'emplois atypiques, tandis que pour l'ensemble des organisations de la Plateforme, la limitation de cette indemnité à deux mois et l'imposition d'un délai au 30 juin pour en faire la demande sont extrêmement problématiques. Quant à la couverture de seulement 80% de la perte de revenu, elle ne met pas à l'abri du besoin des travailleuses à bas salaire et le plus souvent à temps partiel avant la crise.

Nous appelons les député-e-s du Grand Conseil à soutenir ce projet de loi tout en leur demandant d'en corriger les lacunes, afin qu'aucun-e salarié-e ne soit abandonné-e sur le bas-côté de cette crise.

Contacts :

Pour la CGAS :

Alessandro Pelizzari, Unia : 079 817 29 04 / Davide De Filippo, SIT : 079 707 14 67

Pour les associations :

Alain Bolle, CSP : 079 328 59 51 / Dominique Froidevaux, Caritas : 079 636 46 91

*La Plateforme pour une sortie de crise sans exclusion regroupe : Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) Centre social protestant Genève (CSP) ; Caritas Genève ; Œuvre suisse d'entraide ouvrière Genève (OSEO) ; Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI) ; Découvrir ; Camarada ; F-information ; Pro Senectute ; Appartenances Genève ; SOS Femmes ; Association pour l'appartement de jour (APAJ) ; Association de lutte contre les injustices sociales et la précarité (ALCIP) ; Association Genevoise pour l'Ethnopsychiatrie ; Voie F ; Groupe Sida Genève ; Boulevards ; Fédération genevoise des musiques de création (FGMC) ; Les Rencontres Professionnelles de Danses – Genève ; Fédération des artistes de Kugler ; Association caddie

service ; Association Mamajah ; Certis – Centre de développement de compétences ; Collectif grève féministe ; Comptabilis ; CEFAM ; Maison des médiations ; Entreprise d'insertion l'Orangerie ; Action intermittence ; Après-Genève – Chambre de l'économie sociale et solidaire